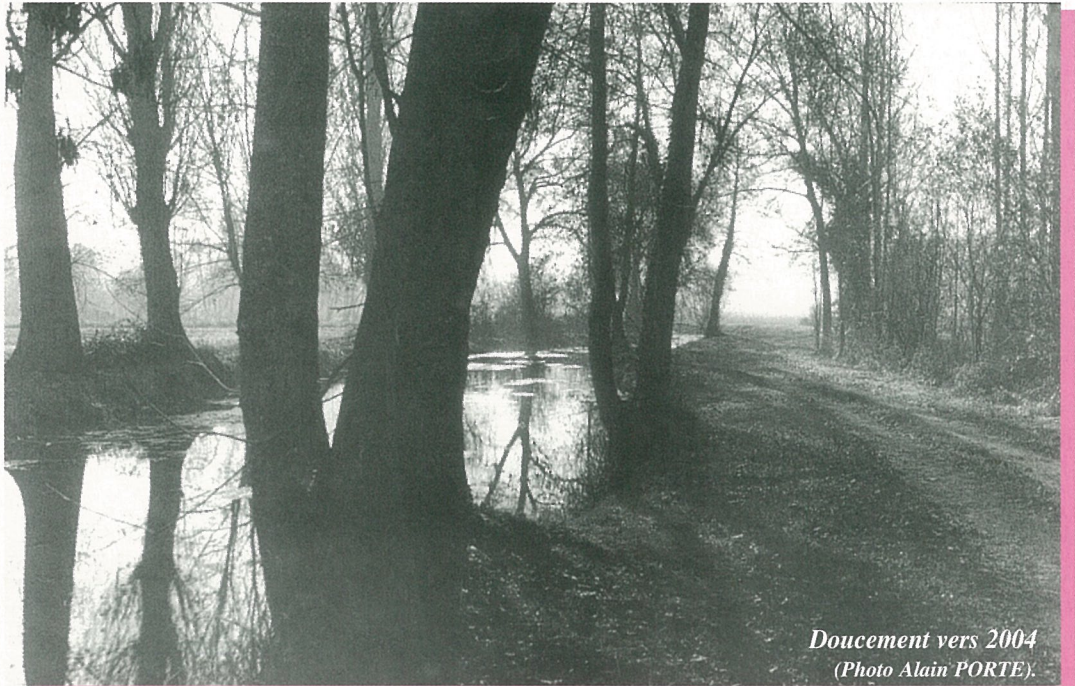


Mouthiers *sur* Vivre à Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 7 novembre.....	p 2
Reconnaissance de catastrophe naturelle.....	p 3
Travaux communautaires.....	p 3
Nature.....	p 3
Rencontre avec l'adjudant de gendarmerie POULAIN.....	p 4
MJC.....	p5
Ateliers en Fête.....	p5
Cercle des Aînés.....	p5
Cinéma.....	p5
Concours maisons illuminées.....	p6
Carnaval 2004.....	p 6
Lutte contre le cancer.....	p 6
Comité des Fêtes.....	p7
Randonnées.....	p 7
Etat Civil.....	p 8
Agenda de décembre.....	p 8



*Doucement vers 2004
(Photo Alain PORTE).*

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 228
Décembre
2003



10 ANS DE BONHEUR AVEC ET POUR LES P'TIS LOUPS

Nous nous sommes rassemblés le 8 Novembre dernier pour fêter les dix ans de notre chère familiale. Avant la création de la crèche familiale, nous faisons partie d'un SIVUC regroupant les communes de LA COURONNE, NERSAC, ROULLET ST ESTEPHE et MOUTHIERS SUR BOEME. Les enfants de notre commune pouvaient, selon le choix des parents, être accueillis, soit en crèche collective à LA COURONNE, soit chez des assistantes maternelles indépendantes de n'importe quel secteur géographique.

En 1992, une réflexion est menée au sein du SIVU, pour la création d'une crèche familiale en complément de la crèche collective.

Compte tenu des divers avantages que pouvait représenter ce mode d'accueil, tant pour les familles utilisatrices (enfant accueilli même en cas d'indisponibilité momentanée de la nounou, plus de relation financière directe famille/assistante, permettant de laisser l'enfant au cœur de la relation), que pour les assistantes maternelles (rencontres, échanges, formation, suivi), mais des inconvénients d'une telle structure en dehors de la commune (lieu de rencontre éloigné, concertation entre les différents partenaires plus difficile à mettre en œuvre), la collectivité décide alors de créer une crèche familiale sur la commune et d'en confier la gestion à la MJC JULES BERRY.

A la suite des différentes rencontres organisées avec les assistantes maternelles indépendantes de MOUTHIERS, les familles utilisatrices, et les différents partenaires du projet, notre crèche est ouverte le 1er décembre 1992.

Il semble aujourd'hui que ce choix donne satisfaction puisque 3 enfants étaient accueillis en JANVIER 1993, en JANVIER 2003, nous en accueillons 43.

Un autre chiffre peut être encore plus significatif, le nombre de journées enfants qui est passé de 1200 en 1993 à 5739 en 2003.

Cette réussite est le fait de tous et nous voudrions remercier tous les partenaires :

- Tout d'abord la Caisse d'Allocations familiales, avec laquelle nous avons signé un contrat enfance permettant à notre collectivité de percevoir environ 50% de la dépense. Bien au delà de l'aide financière, nous voudrions mettre un accent tout particulier sur la qualité du partenariat humain.

- La MJC JULES BERRY qui assume la gestion de la structure depuis sa création, ce avec un suivi très attentif et une concertation permanente avec tous.

- Les assistantes maternelles qui savent faire part régulièrement de leurs observations et qui sont parties prenantes de l'évolution de la crèche.

- Les familles qui nous font confiance en nous sollicitant pour la garde de leurs enfants.

- Notre directrice, qui est la plus grande responsable de cette réussite grâce à toutes ses qualités difficiles à énumérer tant elles sont nombreuses.

Grâce à tous ces partenaires, nos « p'tits loups » ont vécu dix ans de bonheur. Leur présence lors du 10ème anniversaire nous a fait chaud au cœur.

Le maire
Cécile FORGERON

Immeubles Nordlinger

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la proposition de rachat par la Commune des immeubles bâtis et non bâtis n'a pas été retenue par M. Nordlinger, propriétaire.

Dans le cadre du programme de maintien des services publics en milieu rural (la Charente est un des départements pilotes), elle propose que soit étudié un partenariat avec diverses administrations (État, département, OPDHLM, CCI, Communauté de communes, Commune...) pour la création de services dans les bâtiments existants, et un ou plusieurs projets communaux sur le non bâti.

Quelques conseillers craignent la non faisabilité de ces opérations compte tenu de la très grande vétusté des bâtiments. Mme le Maire craint que les terrains ne servent de stockage à des matières industrielles.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec tous les partenaires potentiels cités ci-dessus pour connaître leur position quant à un tel projet.

Circulation rue de l'église

Le Conseil Municipal s'interroge sur la circulation à prévoir rue de l'église lorsque les travaux seront terminés : rue piétonne ? circulation des voitures ?

Le Conseil Municipal décide de ne rien modifier à la situation actuelle, à savoir : circulation ouverte aux véhicules en sens unique.

Prochaine
réunion publique
du Conseil
Municipal
MERCREDI
7 novembre
à 20 H 30

Droit de Prémption sur lavoirs

Le Conseil Municipal décide d'exercer le droit de préemption de la Commune sur la vente de deux lavoirs situés en bordure de la Boème dans le bourg. Il propose l'achat de chaque lavoir pour la somme d'environ 762 € et charge Mme le Maire de prendre contact avec les propriétaires concernés.

Devis horloge église

Mme le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Pilon pour la protection de l'horloge de l'église contre les surtensions (notamment en cas d'orage). Le Conseil Municipal accepte ce devis d'un montant de 315 € hors taxes.

Aire de stationnement poids-lourds LIPPI

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intention de M. LIPPI de créer un stationnement pour camions à l'entrée de son usine. Il souhaiterait acquérir ou échanger un terrain d'environ 10 000 m2 et demande l'aide de la Commune pour une intervention auprès du propriétaire concerné. Le Conseil Municipal accepte.

Caveau communal du cimetière

Mme le Maire rappelle que le caveau communal du cimetière contient 4 places qui sont mises provisoirement à disposition des familles lors d'un décès. Monsieur Boureau souhaite, conformément à la loi, qu'un règlement soit établi.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 mois maximum l'occupation du caveau communal. D'autre part, et selon la réglementation en vigueur, les corps déposés devront l'être en cercueil hermétique dès lors que l'occupation dépassera 6 jours.

Travaux d'agrandissement du cimetière

Le Conseil Municipal décide de clôturer l'emplacement de l'agrandissement du cimetière :

- par un mur en pierres de taille en façade (avec portail d'entrée)
- par deux rangs d'agglos surmontés d'un grillage doublé d'une haie vive sur les autres façades.
Une liaison sera matérialisée entre les deux parties du cimetière.

Devis SAUR poste de relevage assainissement

Le Conseil Municipal décide de revoir en décembre le devis de la SAUR pour la pose d'une sonde et télétransmission sur le poste de relevage du réseau d'assainissement situé au lavoir. Ce devis s'élève à la somme de 5 549,44 € TTC.

Demande de fermeture d'un chemin rural

Mme le Maire est chargée de rencontrer le propriétaire ayant demandé la fermeture d'un chemin rural afin d'obtenir plus de précisions à ce sujet.

SCM Section Tennis

La demande formulée par la section Tennis du SCM concernant le projet de construction d'une salle de sports sera transmise à la Communauté de Communes.

Stationnement dans le bourg

Le marquage au sol délimitant les emplacements de stationnement dans la rue de la Boème sera repeint. Des emplacements de stationnement seront matérialiser par peinture au sol sur la place Petite-Rosselle.



Dépôt de gerbe en mémoire des 50 monastériens morts au cours de la guerre 14-18

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permet aux victimes de sinistres dûs notamment aux inondations, aux mouvements de terrain, aux avalanches, aux érosions marines, d'être indemnisées par leurs compagnies d'assurances au titre de la protection des dommages aux biens.

Pour cela le maire transmet au Préfet un dossier comprenant la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Dans le cas d'une reconnaissance pour des mouvements de terrain liés à la sécheresse, une étude géotechnique faisant état de la nature du sous-sol, de l'origine des

désordres dans la zone géographique. Le coût de cette étude est à la charge des administrés mais peut donner lieu à remboursement dans els conditions prévues à l'article L 125-4 du Code des Assurances. Le préfetregroupe els demandes des communes affectées par le même évènement et constitue un dossier qui est soumis à une commission interministérielle.

Pour que l'État statue favorablement sur cette demande, il faut prouver l'intensité anormale de l'agent naturel à l'origine du sinistre. La situation doit réellement sortir de l'ordinaire par son ampleur.



(Photo Alain PORTE).

NATURE CATASTROPHIQUE OU BÉNÉFIQUE ?

Parfois, la nature nous surprend par ses changements soudains. Elle prend hélas parfois des allures catastrophiques. La sécheresse de l'été fut à l'origine de drames, dont on peut simplement souhaiter qu'ils ne puissent se renouveler tant ils prennent à témoin notre façon de vivre, notre insouciance.

Cette nature a changé de visage en apparence. Mais des parties d'elle-même, invisibles se sont également transformées, faisant apparaître aujourd'hui des désordres importants.

Ainsi, dans le sous-sol, l'argile a séché, s'est rétractée.

Elle est alors la cause des dommages aux habitations, évoqués plus haut. Sur la route allant de Voeuil au Rosier, elle a creusé la chaussée sur toute la largeur et sur quelques mètres, créant de fait un ralentisseur naturel d'une redoutable efficacité, pour un coût des plus modestes : juste des panneaux pour indiquer le danger. Comme quoi, si la nature n'est pas responsable de tout, elle a parfois bon dos...d'âne !

PETITES NOUVELLES INTERCOMMUNALES

Les travaux sur les écoles font partie des investissements les plus importants de la communauté de communes. Ils sont importants car ils préparent l'avenir de nos enfants. Ils le sont également pour leur montant financier.

A Mouthiers : les travaux s'élèveront à **77 330 € HT**. Ils concernent scolaire, avec l'extension de la cuisine, de la réserve, et de l'aire de livraison, désormais sous abri. Les travaux, sont conduits par le cabinet d'architectes Bertrand & Genaud. Ils ont débutés en octobre.

A Roulet-Saint-Estèphe, il s'agit de l'extension et de l'aménagement des locaux de l'école maternelle Charles Perrault et du restaurant scolaire de l'école primaire Marcel Pagnol.

C'est l'augmentation du nombre d'élèves et la nécessité de mettre aux normes la cuisine du restaurant scolaire, qui conditionnent ces travaux d'un montant total de **523 400 € HT**. Les travaux débutent en Novembre, sous le contrôle du cabinet Axiale Architecture.

A Trois-palis, les travaux de restructuration du restaurant scolaire représentent une surface nouvelle de 228 m2 avec la construction d'une cuisine neuve, respectant les normes sanitaires. La bibliothèque et une salle de classe vont également être réaménagées.

Le projet, mené par l'architecte Françoise Perot, s'élève à **350 000 € HT**. Les travaux doivent s'achever au printemps prochain.

RENCONTRE L'ADJUDANT POULAIN

Avec la Trésorerie la gendarmerie fut, jusqu'il y a peu de temps, la seule administration à l'échelon du canton. Apparue au XII^e siècle sous le nom de maréchaussée, elle prit le nom de Gendarmerie Nationale par la loi du 16 février 1791. Nous rencontrons aujourd'hui l'adjudant POULAIN. Originaire de Valenciennes, dans nord de la France, il est entré dans la gendarmerie en 1973. Ses différents postes l'ont notamment conduit en Charente maritime, Cozes puis Gémozac, avant d'être affecté, en 1986, à Blanzac où il commande aujourd'hui la communauté de brigade de gendarmerie.

Où en est la réorganisation territoriale de la gendarmerie ?

M. POULAIN : Depuis le 1^{er} mai 2003, ce qui est très récent, les brigades de BLANZAC-PORCHERESSE, VILLEBOIS et LA COURONNE sont regroupées dans ce qu'on appelle la communauté de brigade. Depuis le 1^{er} juillet 2003 la brigade de LA COURONNE est dissoute et n'accueille plus de public. Le commandement de cette brigade est donc sous ma responsabilité et je suis moi-même sous l'autorité du capitaine MARTIN basé à Angoulême.

Concrètement, quel changement apporte cette nouvelle organisation ?

M.P. Il y a d'abord une nouvelle géographie pour nos interventions. Nous n'intervenons plus sur la commune de NERSAC qui dépend maintenant de la brigade de HIERSAC, ni sur celle de PUY-MOYEN, rattachée au commissariat d'ANGOULEME. A l'inverse, DIRAC, autrefois dépendante d'ANGOULEME, fait aujourd'hui partie de notre communauté. MOUTHIER, ROULLET-ST ESTEPHE, VOEUILLÉ et GIGET, demeurent dans notre périmètre d'intervention.

Combien de gendarmes sont rattachés à cette nouvelle communauté de brigade ?

M.P. L'effectif est de 21 dont 2 femmes, qui seront 3 prochainement. Cinq d'entre nous sont des gradés, 3 adjudants, et 2 gendarmes-chefs. Nous accueillons également 3 gendarmes adjoints qui débutent dans la carrière. Sur l'ensemble de l'effectif, 1/3 sont des officiers de police judiciaire. Ils sont de ce point de vue, habilités à mener un certain nombre d'actes officiels dans le

cadre d'instruction judiciaire sur ordre du procureur de la République d'Angoulême.

Quelles sont vos missions principales ?

M.P. Nous en avons plusieurs et notamment la surveillance générale. Nous effectuons des patrouilles aussi souvent que possible. Pour cela nous disposons d'un parc automobile de 6 véhicules dont 5 équipés de matériel de communication cryptée. Ces patrouilles (1115 en septembre 2003) ont un but dissuasif à l'égard d'éventuels délinquants. Elles permettent également d'intervenir sur les faits. Nous sommes de plus en plus interpellés par les habitants qui nous demandent d'intervenir dans des conflits de voisinage qui autrefois étaient moins fréquents.



Nous intervenons également sur les routes. Nous avons notamment 15 km de RN 10 et plus encore sur la départementale 674 ANGOULEME-LIBOURNE.

GENDARMERIE :

BLANZAC 05 45 64 00 23

Ouverture au public du lundi au samedi de 8H à 19 H le dimanche de 9 H à 12 H et de 15 H à 18 H

VILLEBOIS :

Lundi 9 à 13 H

Mercredi de 15 à 19 H

Samedi de 9 à 13 H

Comment est la situation sur le réseau routier sous votre responsabilité ?

M.P. La campagne nationale de sécurité routière, la mise en place de nouveaux radars de contrôle de vitesse a fait chuter les infractions et les accidents. Ainsi d'une année sur l'autre leur nombre a diminué de moitié.

Qu'en est-il de la délinquance dite de voie publique ?

M.P. Avec le changement d'organisation territoriale il nous est impossible de comparer de façon fiable par rapport à l'année dernière.

Il semble que sur certaines communes, les faits constatés soient en diminution et que sur d'autres, nous ayons à faire, avec des récidivistes, à une augmentation.

En tout état de cause ce que nous observons c'est une hausse du taux d'affaires résolues après enquête et avant transmission à la justice. Il n'y a hélas pas que les jeunes qui font des incivilités, mais pour ces derniers le rôle de parents reste très important.

D'où l'intérêt de réunion comme celle organisée par Madame le Maire de Mouthiers il y a quelques semaines, pour mettre en relation certains jeunes, leurs parents et le voisinage pénalisé par certains comportements.

Pour nous il n'y a pas de petites affaires. Car si on n'agit pas dans certaines situations, on sait comment ça commence mais personne ne peut certifier comment cela peut se terminer si nous n'intervenons pas.

Il n'en demeure pas moins que les difficultés dans notre territoire sont moins importantes que dans beaucoup d'autres zones urbaines.

M.J.C. JULES BERRY



CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs

intercommunal

ne sera pas ouvert

pendant les vacances de Noël.

Les familles peuvent utiliser

le Centre de Loisirs de La

Couronne du 22 au 24

décembre uniquement

(05.45.67.17.00)

En vous remerciant de votre

compréhension.



Assemblée Générale de la MJC Jules Berry
(les activités, les spectacles,
les temps forts, ...)

A partir de 20 heures :

repas concert musical

Tél. 05.45.67.84.38

LES ATELIERS EN FÊTE

Les Ateliers de lien social

(petit bricolage et bois) du

Centre Social Intercommunal

organisent, en partenariat

avec l'atelier peinture sur soie

de la MJC de Mouthiers, une

exposition-vente le

Au Centre Social 3, place de

la Gare à Mouthiers

Nous vous y proposerons

confitures, objets de décoration,

exposition florale ... qui

pourront faire le bonheur des

petits et des grands. Vous y

serez accueillis avec du café

et des friandises.

**Samedi 20
décembre
de 14 h à
17 h 30**

REPAS DANSANT DU CERCLE DES AÎNÉS

Le Cercle des Aînés de Mouthiers organise son repas dansant de fin d'année OUVERT À TOUS le

dimanche 14 décembre

à 12 heures à la salle polyvalente de Mouthiers

animé par l'orchestre Chris Laurent.

S'adresser au 05.45.67.92.95

Anniversaires du 4^eme trimestre : le vendredi 26 décembre 2003.



Mardi 9 décembre à 20h30

taïsoi



De Francis WEBER avec Gérard
DEPARDIEU, Jean RENO, Richard
BERRY, André DUSSOLIER

Une joyeuse cavalcade d'un petit
braqueur simple d'esprit et d'un cer-
veau du grand banditisme

MJC Jules Berry



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous rappelons à tous les nouveaux habitants ainsi qu'aux personnes qui ne le seraient pas encore qu'ils peuvent s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 31 décembre 2003** pour être inscrits sur les listes de **2004**.

Les élections régionales auront lieu les 21 et 28 mars prochain. En ce qui concerne les jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge de 18 ans au cours de l'année 2003 et jusqu'au 29 février 2004, leur inscription est normalement automatique.

Toutefois nous leur conseillons de se renseigner à la mairie au cours du mois de décembre pour vérifier si tel est le cas.

ILLUMINATIONS DE NOËL

L'Association des Artisans et commerçants de MOUTHIERs organisera pendant la période du **21 décembre 2003 au 4 janvier 2004**, son premier concours « maisons illuminées et décorées ».

Ce dernier, ouvert à tous les monastériens récompensera les **10 plus belles maisons**

Règlement

Article 1: L'AACMB organise le premier concours de maisons illuminées à l'occasion des fêtes de fin d'année 2003.

Article 2: Le concours est ouvert à tous les particuliers résidant sur l'ensemble du territoire de la commune de Mouthiers.

Article 3: Toutes les décorations seront prises en considération quelle que soit la source lumineuse utilisée: lampe électrique, bougie, lampion, etc..

Article 4: Les décorations seront installées dans le respect des règles en vigueur et sous la seule responsabilité des participants.

Article 5: Pour pouvoir concourir, les décorations devront fonctionner: du 21 décembre 2003 au 4 janvier 2004, de la tombée de la nuit à minuit.

Article 6: Le jury, composé de membres de l'association visitera l'ensemble de la commune aux dates et heures énoncées dans l'article 5.

Article 7: Le jury procèdera au classement des vingt premières maisons en retenant comme critères l'originalité et la qualité des décorations.

Prix attribués

* 1er prix : un week-end en chambre d'hôtes pour 2 personnes

* 2ème prix : un téléphone/fax

* 3ème et 4ème prix : une poterie du 5ème au 7ème prix : un éclairage extérieur

* 8ème prix : une séance SPA pour deux personnes

* 9ème prix : une séance de HAMMAM pour deux personnes

* 10ème prix : un gâteau et une bouteille de champagne

* 11ème au 20ème prix : une galette des rois



CARNAVAL 2004

Il aura lieu le **SAMEDI 27 MARS 2004**. Le thème est « **les Joyeux Olympiques** » (une manière de

s'amuser avec le sport en cette année de J.O.), Thème jamais encore abordé à Mouthiers.

Deux ateliers de préparation ouverts à tous :

-échasses -grosses têtes

Prenez contact si vous êtes intéressés.

Prochaine réunion le jeudi 8 janvier en soirée. **Tél. 05.45.67.84.38**

LUTTE CONTRE LE CANCER

Récupération des déchets consommables informatiques Le Comité de Charente de la Ligue contre le cancer procède actuellement à la récupération des déchets consommables informatiques, concernant les cartouches laser d'imprimantes, de photocopieurs, de fax ainsi que les cartouches d'imprimantes à jet d'encre, à l'exclusion des rubans et boîtes à toner.

Un appel est lancé à tous, particuliers, industriels, commerçants, artisans, pour participer à cette collecte qui allie un geste citoyen de protection de l'environnement aux dégagements de fonds qui sont affectés à la recherche et la lutte contre le cancer. Tous ceux qui souhaitent s'associer à cette action de solidarité peuvent s'adresser à la Ligue contre le cancer Comité de Charente.

Ligue contre le cancer

Comité de la Charente

104 rue Monlogis

ANGOULEME

05.45.92.20.75

DIVERS, DIVERS,

Le 24 octobre, s'est tenue l'Assemblée Générale du

Comité des Fêtes de Mouthiers.

Nous remercions, pour leur courage et leur dévouement, les personnes qui ont quitté le Comité et souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres.

Composition du nouveau bureau :

Président d'honneur : Mme Éliane PORTE

Président : M. Michel BENNA-CEUR

Vice-Président : M. Alain MAYOUX

Secrétaire : Mme Cindy CHA-GNAUD

Secrétaire-Adjoint : M. José GONCALVÈS

Trésorier : Mme Fouzia MARHOUM

Trésorier-Adjoint : Mme Valérie VALLEAU

Membres :

Mme Nathalie BASLAND, Mme Isabelle NEBOUT, M. François MAILLE, M. Dominique BODIN, M. Jean-Louis BODIN, M. Jean-Christophe GAUTHIER, M. Sébastien DEMARLY.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2004.



une après-midi très hotte pour la bourse aux jouets

une soirée Halloween affreusement bien réussie



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERs Place ch.de foire	Lieu de la rando	Point d part	heure	NB de km
dim 7 d c	Gabriel et Monique SOURISSEAU 05.45.24.58.33	13 h 30	Fouquebrune	place de la salle des f tes	14 h	11,5
dim 21 d cem.	Guy et B atrice CAREL	13 h 30	P rignac	place de l'glise	14 h	9
Dim 4 jan	Jean LATHIERE 05.45.67.92.53	13 h 30	Mouthiers galette+calendrier	Place du champ de foire	13h45	8
Dim 18 janv.	Dominique et Madeleine LECHAT 05.45.67.93.42	13 h 30	B cheresse	Place de l'glise	14 h	12

Randonnes possibles avec "la Randonne" lors des dimanches libres avec "Sentiers de Bo me"

Voir le calendrier de La Couronne

Toute personne, m me non adh rente "sentiers de Bo me" peut participer ponctuellement. Allure mod r e (environ 4 km/h)

RANDONNÉES DU MERCREDI

Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boëme pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, soit à partir du bourg, soit à partir d'un village où l'on se rend en voiture. Le grand nombre de chemins et la grande diversité des paysages (vallées, collines, plateaux calcaires, bois ou

forêts, rivière, tourbières, ...) permettent beaucoup de balades variées. Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants.

Les rendez-vous : 14 heures sur le champ de foire

**MERCREDI
3 et 17
DÉCEMBRE**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

28 octobre Clémence FAURE 21, lotissement la Tonnelle

1er novembre Pauline JOBIT
« la Gaillarderie »

MARIAGE:

15 novembre Francis SUAU et Sylvie BASLAND 104, la Chauvéterie

DÉCÈS :

28 octobre Lucien GAROT « Chez les Rois »

SUR VOTRE AGENDA

DÉCEMBRE

Vendredi 5 : Assemblée générale de la MJC à 18 heures 30 suivi à 20 h d'un repas concert musical

Dimanche 14 : Repas dansant du Cercle des Aînés

~~Samedi 20 don du sang à Branzac~~

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême. Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

DÉCEMBRE

7 DR JONQUILLE LINARS 05.45.91.05.53

14 DR BRANGER LA COURONNE 05.45.67.19.39

21 DR VALLAT LA COURONNE 05.45.67.44.40

25 DR COMTE MOUTHIERS 05.45.67.82.37

28 DR SACRISTE LA COURONNE 05.45.67.12.48

JANVIER 2004

1^{er} DR FONTANAUD LA COURONNE 05.45.67.25.17

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

Il paraîtra début janvier 2004. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 décembre.

Rappelons que les annonces concerneront les activités prévues jusqu'au 15 février. Le numéro suivant paraîtra en février.



CRÈCHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Un chantier international de jeunes pour le four du Petit Guillon



La lecture n'attend pas le nombre des années

(Photos Alain PORTE)



La solidarité n'est pas bradée au secours populaire. Les vêtements si !